



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT
À GENÈVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Session 2021

**Déclaration en séance plénière
de la Conférence du désarmement de M. Yann Hwang
Ambassadeur, représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement**

point 4 de l'ordre du jour - Garanties négatives de sécurité

(Genève, 8 juin 2021)

Monsieur le Président,

Je remercie les panélistes pour leurs exposés relatifs aux garanties négatives de sécurité.

La France entend l'aspiration des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP au sujet des garanties contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. Cette aspiration est légitime. Mon pays, en tant qu'Etat doté, assume pleinement ses engagements et ses responsabilités à ce titre. Il a pris des **engagements forts en matière de garanties de sécurité, que ce soit de manière unilatérale ou dans un cadre régional :**

- Notre **doctrine de dissuasion** est la première de ces garanties, car elle est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait en effet concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, droit reconnu par la Charte des Nations Unies.
- Les engagements de la France en matière de garanties de sécurité, tant négatives que positives, ont en outre été consignés dans une déclaration faite à la Conférence du désarmement en avril 1995. Le Conseil de Sécurité des Nations unies en a pris acte dans ses résolutions 984 et 2310. Ces engagements sont donc **juridiquement contraignants ;**

- Les garanties négatives de sécurité accordées par la France ont été réitérées au plus haut niveau. Le Président de la République s'est engagé à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre tout Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui respecte ses obligations internationales de non-prolifération.

- La France considère que l'octroi d'assurances négatives de sécurité dans un cadre régional constitue une voie importante pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous avons ainsi accordé des garanties négatives de sécurité auprès d'une centaine d'Etats, dans le cadre des protocoles aux traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde : le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga, le Traité de Pelindaba, le Traité de Semipalatinsk. La France a également signé une déclaration croisée sur le statut exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

- La France se tient prête à élargir ce dispositif, conformément aux principes adoptés par consensus en 1999 par la Commission du désarmement. La France souhaiterait voir des progrès sur **la signature du protocole au traité de Bangkok instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est**. Ce dossier figure à l'ordre du jour de la feuille de route du P5, actuellement sous présidence française. Mon pays se tient prêt à approfondir les consultations avec les autres membres du P5 et les Etats membres de l'ASEAN autant que de besoin, afin d'identifier et lever les obstacles demeurant. La signature du protocole au traité de Bangkok, en octroyant des garanties de sécurité négatives aux pays de l'ASEAN, permettrait de rendre pleinement opérationnelle la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. A l'approche de la prochaine conférence d'examen du TNP, elle permettrait d'avancer dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, qui souligne la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au renforcement du régime de non-prolifération et à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

Par ailleurs, mon pays soutient, depuis l'origine, **la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient**, conformément à la résolution sur le Moyen Orient adoptée en 1995, et sur la base d'engagement librement consentis par tous les acteurs de la région. C'est un objectif important, qui passe notamment par une résolution durable des crises de prolifération et l'adhésion de tous les Etats de la région aux conventions pertinentes.

Je vous remercie./.